

Besançon, le 05 mars 2021

Nsa1
Cotisations des Non Salariés

Exp: 13, Avenue Elisée Cusenier 25090 BESANCON CEDEX 9

76

Dossier suivi par : Laurence Raymond
Poste à contacter : 0384352525
Dossier : **1 78 03 25 056 244 (LN01)**
REBILLET STEPHANE

M REBILLET STEPHANE
10 RUE DE RANS
39700 FRAISANS

Objet : attestation levee presumption salariat

Monsieur,

Vous nous avez demandé une attestation relative à la levée de présomption de salariat des personnes occupées dans les exploitations ou entreprises de travaux forestiers. Nous avons le plaisir de vous l'adresser sous ce pli.

La validité de cette attestation et le détail de l'information contenue doivent être contrôlés par votre cocontractant. Pour cela, ce dernier dispose de plusieurs possibilités :

- w Se connecter à www.msafranchecomte.fr/verification-attestations,
- w Contacter la Caisse de Mutualité Sociale Agricole de Franche Comté en transmettant le **numéro de sécurité suivant** : CBTZ7SXIVN

Cette attestation est disponible sur les différents sites de la MSA pendant un an, à compter de la date d'envoi du courrier.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

La Direction

PJ: Attestation levee presumption salariat

Besançon, le 05 mars 2021

Code de Sécurité CBTZ7SXIVN

Conformément à la législation, la validité de cette attestation et le détail des informations contenues doivent être contrôlés par le cocontractant. Pour cela, ce dernier dispose de plusieurs possibilités :

- Se connecter à www.msafranchecomte.fr/verification-attestations,
- Contacter la Caisse de Mutualité Sociale Agricole de Franche Comté

ATTESTATION RELATIVE A LA LEVEE DE PRESOMPTION DE SALARIAT DES PERSONNES OCCUPEES DANS LES EXPLOITATIONS OU ENTREPRISES DE TRAVAUX FORESTIERS.

Articles L 722-23, D 722-3-1, D 722-32 et D 722-33 du code rural. Article L 371-4 du code forestier.

Le directeur de la caisse de MSA Franche-Comté atteste que

Nom Prénom :	REBILLET STEPHANE Né le : 17/03/1978
Adresse :	10 RUE DE RANS 39700 FRAISANS
N° SIREN ou SIRET :	40992953600012 REBILLET STEPHANE

- est affilié à la MSA au titre de l'activité liée aux travaux forestiers ;
- remplit les conditions de levée de présomption de salariat prévues par les articles susvisés.

Il est rappelé que la levée de présomption de salariat ne met pas obstacle à une requalification d'un contrat d'entreprise en contrat de travail, dans le cas où serait constatée une subordination de fait au donneur d'ouvrage, caractéristique de la position de salarié.

Fait à Besançon, le 05/03/2021

La Direction

Cette attestation est valable jusqu'au 31 décembre de l'année en cours et doit être retournée à la MSA en cas de radiation du régime de sécurité sociale des non salariés agricoles.